



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.

ALLOCUTION

PROCUREUR

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, La Haye, 12 juin 2023

Allocution de Serge Brammertz, Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, devant le Conseil de sécurité de l'ONU, New York, 12 juin 2023

Madame la Présidente, Excellences,

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous informer une fois encore de l'évolution des activités menées par mon Bureau et des résultats obtenus.

Si mon rapport écrit couvre une période prenant fin au 15 mai, j'aimerais me concentrer aujourd'hui sur plusieurs événements importants survenus ces dernières semaines.

Madame la Présidente, Excellences,

Tout d'abord, je me réjouis de l'arrestation, le 23 mai à Paarl, en Afrique du Sud, de Fulgence Kayishema, notre fugitif rwandais le plus recherché.

Vous vous en souviendrez, la recherche de Fulgence Kayishema a été au cœur de plusieurs de mes allocutions ces dernières années, ainsi que les difficultés rencontrées pour obtenir la coopération nécessaire.

Comme je l'ai déjà expliqué, Fulgence Kayishema est accusé du meurtre de plus de 2 000 femmes, hommes, enfants et personnes âgées innocents à l'église de Nyange, au Rwanda, le 16 avril 1994.

Il lui est reproché d'avoir tenté de mettre le feu à l'église, alors que les réfugiés se trouvaient à l'intérieur. N'y parvenant pas, il a fait venir un bulldozer pour faire s'écrouler le toit de l'édifice, tuant ceux qui étaient toujours en vie.

L'arrestation de Fulgence Kayishema constitue un moment phare dans les efforts déployés dans le monde entier pour punir les auteurs de génocide.

Des résultats comme ceux-ci redonnent foi en la justice internationale. Les familles de 2 000 victimes verront maintenant Fulgence Kayishema répondre des crimes qui lui sont reprochés. La réparation des injustices causées il y a 30 ans peut commencer.



Pour ce Conseil et pour l'Organisation des Nations Unies, vous avez démontré une fois encore la force de votre détermination pour que le génocide soit réprimé et puni, et que la justice pour les atrocités commises est une préoccupation internationale.

Aussi, cette arrestation est l'illustration de ce qui peut être réalisé grâce à la coopération des autorités judiciaires internationales et nationales.

Si mon Bureau dirigeait cette enquête, de nombreux États Membres, en particulier dans le sud de l'Afrique, ont joué un rôle crucial afin que Fulgence Kayishema soit traduit en justice.

L'Afrique du Sud en est l'exemple le plus marquant.

L'année dernière, mon Bureau a bénéficié du soutien plein et sans réserve des autorités sud africaines, qui ont établi un groupe de travail opérationnel pour appuyer nos investigations. La coopération opérationnelle directe à laquelle nous sommes parvenus ensemble a été essentielle à notre réussite, en particulier le dernier jour, le jour de l'arrestation.

L'Eswatini mérite également notre reconnaissance. Les autorités swazies ont rapidement créé un groupe de travail, à notre demande, et ont travaillé intensément avec notre équipe chargée de la recherche des fugitifs. Leur investissement et leur coopération ont été exceptionnels.

Le Mozambique a également été un partenaire important. Je suis reconnaissant à la Procureur générale d'avoir reçu mon équipe et d'avoir offert le soutien total de son bureau.

Et comme toujours, les autorités rwandaises ont énormément contribué à notre succès. Le Procureur général, l'Inspecteur général de police et bien d'autres, ont soutenu nos travaux au Rwanda et ont fait le nécessaire pour que nous puissions obtenir des éléments de preuve de la plus haute importance.

Mon Bureau tient à exprimer sa plus grande gratitude à ces pays et aux autres pays qui ont coopéré à notre enquête. Les difficultés étaient immenses, et ce n'est que parce que nous avons travaillé si étroitement ensemble que Fulgence Kayishema a finalement pu être localisé et arrêté.

Il ne reste à présent que trois fugitifs. Mon Bureau travaille d'arrache-pied pour les retrouver, et pour mener à bien la mission qui lui a été confiée à cet égard.

Madame la Présidente, Excellences,

Une semaine après l'arrestation de Fulgence Kayishema, la Chambre d'appel du Mécanisme a rendu son dernier arrêt dans une affaire du TPIY, l'affaire Stanišić et Simatović.

Mon Bureau se réjouit que la Chambre d'appel ait retenu des aspects essentiels de l'appel que nous avons interjeté.



Comme nous, les juges ont considéré que les deux accusés étaient pénalement responsables, en tant que membres d'une entreprise criminelle commune, d'un plus grand nombre de crimes commis en Bosnie-Herzégovine.

En leur qualité de chef et chef adjoint de la sûreté de l'État sous Slobodan Milošević, Jovica Stanišić et Franko Simatović partageaient l'intention, avec d'autres dirigeants serbes, serbes de Croatie et serbes de Bosnie, de procéder à un nettoyage ethnique en chassant les non-Serbes de vastes portions du territoire de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine. Ils ont en outre contribué à la mise en œuvre de l'entreprise criminelle commune de plusieurs manières importantes, en particulier en soutenant des groupes paramilitaires tristement célèbres.

La Chambre d'appel a en outre alourdi leur peine, la portant à 15 ans de prison pour chacun d'eux.

Ce jugement conclut de manière appropriée les travaux du TPIY. En 30 ans d'activité, nous avons été en mesure de juger avec succès de hauts responsables politiques, militaires et de la police, issus de toutes les parties au conflit. Nous avons apporté la preuve que l'établissement des responsabilités pour la commission des crimes internationaux les plus graves est possible, tout en laissant également en héritage une trace de ce qui s'est passé.

Madame la Présidente, Excellences,

Je souhaite également mentionner la décision rendue par la Chambre de première instance la semaine dernière dans l'affaire Kabuga.

Cette décision n'est pas encore définitive et fera certainement l'objet d'un appel.

Je peux dire à ce stade que mon Bureau considère que le procès contre Félicien Kabuga peut et doit être mené à terme dans le respect des droits de l'accusé.

Madame la Présidente, Excellences,

L'arrestation de Fulgence Kayishema et la clôture de l'affaire Stanišić et Simatović constituent des avancées significatives qui rapprochent le Mécanisme de la fin de ses activités judiciaires.

Sous la direction de la Présidente, le Mécanisme prépare activement son avenir en tant qu'institution véritablement résiduelle. Mon Bureau participe activement à ce processus, auquel il apporte sa contribution et son soutien.

De mon point de vue, le Mécanisme doit être, et sera bientôt, une institution plus petite qu'aujourd'hui. Cela impliquera de se concentrer exclusivement sur les fonctions essentielles.

En même temps, il est important de reconnaître que mon Bureau et les juges du Mécanisme auront toujours des tâches importantes à effectuer.



Pour mon Bureau, il s'agira en particulier de mener à bien la tâche confiée en vertu de l'article 28 3) du Statut, consistant à aider les juridictions nationales à poursuivre le processus d'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux commis au Rwanda et sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Cette tâche s'inscrit dans le cadre des stratégies d'achèvement des travaux du TPIR et du TPIY, qui prévoyaient que lorsque les procès prendraient fin à Arusha et à La Haye, les juridictions nationales prendraient le relais afin de favoriser l'œuvre de la justice.

Comme il est dit en détail dans mon rapport écrit, il ne fait aucun doute que la justice doit encore beaucoup progresser au niveau national.

Au Rwanda, plus d'un millier de fugitifs doivent encore être poursuivis. Mon Bureau s'emploie déjà activement à transférer des éléments de preuve et des dossiers au bureau du Procureur général.

En ex-Yougoslavie, les procureurs nationaux doivent encore traiter plusieurs milliers d'affaires. Outre l'appui qu'il fournit sur le plan du droit et des éléments de preuve, mon Bureau ne ménage pas ses efforts pour résoudre les difficultés qui se présentent en matière de coopération judiciaire régionale, qui continue à poser problème.

En outre, chaque année, des pays du monde entier identifient sur leur territoire des personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes au Rwanda ou en ex-Yougoslavie, qui doivent alors être extradées ou poursuivies.

Mon Bureau joue un rôle décisif en soutenant ce processus continu d'établissement des responsabilités. Ces dernières années, nous avons reçu plus de demandes d'assistance que jamais auparavant. C'est un signe positif, car la justice est rendue au mieux au niveau local.

Des enquêteurs et des procureurs de nombreux pays sollicitent l'assistance de mon Bureau pour obtenir des éléments de preuve, préparer des stratégies d'enquête, rédiger des actes d'accusation et prouver leurs thèses aux procès. Cette aide vitale, qui permet d'obtenir de meilleurs résultats, ne peut être obtenue nulle part ailleurs.

Je ne doute pas que nous continuerons de bénéficier du soutien du Conseil de sécurité pour mener à bien ce mandat essentiel, qui permet aux États Membres de prendre eux-mêmes l'initiative d'œuvrer en faveur de plus de justice et de promouvoir la paix.

Madame la Présidente, Excellences,

Pour conclure, ces dernières semaines ont vu le Mécanisme obtenir d'importants résultats, le rapprochant un peu plus de l'achèvement de ses dernières activités judiciaires ad hoc.

Après plus de vingt ans, Fulgence Kayishema n'est plus un fugitif et il sera à présent traduit en justice.

L'arrêt rendu dans l'affaire Stanišić et Simatović marque la fin des importants travaux initiés par le TPIY à La Haye il y a de cela 30 ans.



S'agissant et du Rwanda et de l'ex-Yougoslavie, le processus de justice internationale a été imparfait. Beaucoup de temps a été nécessaire, et des leçons peuvent être tirées des critiques constructives qui ont été formulées. Toutefois, les résultats ont dépassé les attentes, et constituent un succès majeur pour les Nations Unies.

Le besoin de justice existe encore, et les États Membres s'engagent maintenant à prendre le relais à cet égard. Très bientôt, mon Bureau s'attèlera pleinement à l'exécution de nos dernières fonctions résiduelles, dont la plus importante est celle d'aider les États Membres à poursuivre le processus d'établissement des responsabilités.

Je dirais pour conclure que le déni du génocide et la glorification des criminels de guerre restent très préoccupants. La communauté internationale est déterminée à traduire les criminels de guerre en justice. Elle devrait être tout aussi attachée à promouvoir la vérité à l'issue des procès qui se tiendront.

Mon Bureau exprime sa gratitude au Conseil de sécurité pour le soutien continu qu'il apporte à l'ensemble de ses travaux.

Merci pour votre attention.

Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : mict-press@un.org

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

www.irmct.org